



44^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue Interactif avec la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

Genève, le 9 juillet 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la Rapporteuse spéciale pour son rapport. Nous examinerons plus en profondeur les questions fondamentales posées par ce dernier.

La Suisse appelle les acteurs concernés à assurer que l'usage des technologies émergentes, comme les drones, respecte à tout moment les droits de l'homme et le droit international humanitaire, lorsque ce dernier s'applique. Elle réaffirme l'obligation de tous les États de mener des enquêtes exhaustives et impartiales sur tous les cas présumés d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires. Elle condamne toutes les morts illégales résultant de l'utilisation de drones armés.

De plus, la Suisse souligne l'importance d'une application rigoureuse des réglementations existantes en matière de contrôle des exportations afin de limiter les défis liés à la prolifération des drones armés conventionnels. Elle adhère aux régimes d'exportation et de contrôle des armements pertinents, tels que le Traité sur le commerce des armes, le Régime de contrôle de la technologie des missiles ou encore l'Arrangement de Wassenaar. Elle applique aussi des critères clairs pour contrôler l'exportation de drones et de technologies y relatives à double usage.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

Madame la Rapporteuse spéciale,

Quels sont, à votre avis, les plus grands défis pour assurer la reddition de comptes en lien avec les morts illégales résultant de l'usage de drones armés ?

Je vous remercie.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve